RCS : STRASBOURG
Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00112
Numéro SIREN : 708 501 127
Nom ou dénomination : DECOPEINT

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2020 sous le numéro de dépôt 9685

DECOPEINT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 052 000 euros
Siège social : 2 RUE MATHIS
67840 KILSTETT
708501127 RCS STRASBOURG

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31/03/2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 598 050,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	598 050,23 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1,96 euros
Pour former un bénéfice	
distribuable de	598 052,19 euros
A titre de dividendes	598 000,00 euros
Soit 227,38 euros par action	
Le solde	52,19 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 52,19 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 598 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

GW

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

196 000 euros, soit 78.40 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 196 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

700 000 euros, soit 266.11 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 700 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

104 500,00 euros, soit 39,73 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 104 500 euros

Certifié conforme
La Présidente



GW

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : DECOPEINT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 RUE MATHIS 67840 KILSTETT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 0 8 5 0 1 1 2 7 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30 09 2019 Net 3	N-1 30 09 2018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 650	AG 2 650		
	Fonds commercial (1)	AH	9 538	AI	9 538	9 538
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	37 131	AO 8 834	28 297	20 960
	Constructions	AP	2 114 853	AQ 1 080 128	1 034 726	1 111 837
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	301 290	AS 260 854	40 436	41 792
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 381 914	AU 1 496 036	885 879	1 106 102
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	11 601	CV	11 601	6 601
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 494	BI	9 494	8 759
	TOTAL (II)	BJ	4 868 471	BK 2 848 502	2 019 969	2 305 588
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 426 595	BM	2 426 595	2 354 806
	En cours de production de biens	BN	263 453	BO	263 453	134 770
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	53 371	BW	53 371	50 220
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 767 131	BY 100 506	6 666 625	3 946 641
	Autres créances (3)	BZ	624 182	CA	624 182	884 835
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	669 160	CG	669 160	147 337
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	220 299	CI	220 299	365 383
	TOTAL (III)	CJ	11 024 190	CK 100 506	10 923 685	7 883 991
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 892 661	IA 2 949 007	12 943 654	10 189 579

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 9 494 | (3) Part à plus d'un an : CR 145 753

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

DUALYS CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DECOPEINT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1....052....000.....)	DA	1 052 000	1 052 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	104 000	104 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	105 200	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	373 000	373 000
	Report à nouveau	DH	2	700
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	598 050	109 002
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 232 252	1 738 702
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 480 893	2 400 372
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 208 043	3 101
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	51 081	117 074
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 361 315	4 072 517
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 401 358	1 662 778
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	208 712	195 034
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	10 711 401	8 450 877
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 943 654	10 189 579

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 915 573	7 160 611
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		309 001

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : DECOPEINT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	20 922 881	FH		FI	20 922 881	17 289 424
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 922 881	FK		FL	20 922 881	17 289 424
	Production stockée*					FM	128 683	(53 520)
	Production immobilisée*					FN		29 000
	Subventions d'exploitation					FO	6 517	4 956
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 360	114 629
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 753	2 296
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	21 069 194	17 386 784
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 487 933	3 303 258
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(71 789)	(305 723)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 298 177	9 492 111
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	219 073	245 821
	Salaires et traitements*					FY	2 194 968	2 331 223
	Charges sociales (10)					FZ	1 414 363	1 575 947
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	438 953	447 325
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		199
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 269	1 425
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	19 983 947	17 091 586
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 085 247	295 198
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	18 489	5 316
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	18 489	5 316
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	79 487	100 198
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	79 487	100 198
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(60 998)	(94 881)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 024 249	200 317

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : DECOPEINT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 288	13 026
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	29 000	13 578
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	40 288	26 604
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 760	189 206
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	22 665	5 877
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	34 425	195 083
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 863	(168 479)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	143 706	(29 049)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	288 356	(48 115)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 127 971	17 418 704
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 529 920	17 309 702
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	598 050	109 002
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 360	110 530
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf état annexe	34 425	40 288

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel une somme relative à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 30 571 €. 2018 est la dernière année civile au cours de laquelle le dispositif du CICE est applicable. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 30 571 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	30 571
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	30 571

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	400.0000	2 630			2 630

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	650	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	10 A 50 ANS
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	3 ANS
Matériels et outillages	DEGRESSIF	5 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 7 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	8 ANS
Mobilier	LINEAIRE	7 ANS

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entrée, premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi, aucune avance ou crédit n'ont été alloués au dirigeant.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	93 509
Autres créances	9 584
Total	103 093

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 887
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 061
Dettes fiscales et sociales	606 074
Autres dettes	6 406
Total	1 145 428

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	220 299
Total	220 299

Charges à répartir sur plusieurs exercices

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 140 000
Hypothèque immobilière conventionnelle envers		
Crédit Mutuel (80 000 € + 550 000 €)	630 000	
Hypothèque de 1er rang pari passu avec		
BTP Banque	150 000	
Banque Populaire	50 000	
Caisse d'Epargne		
(450 000 € + 75 000 € + 125 000 €)	650 000	
Caution solidaire envers Crédit MutuelNantiss	660 000	
Total (1)		2 140 000

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Caution personnelle et solidaire du dirigeant envers établis sement de crédit Caisse d'Epargne (50 % des emprunts) (212 500 € + 37 000 € + 62 500 €)	312 500
Total	312 500

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			76 613		76 613
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			56 221		56 221
- dotations de l'exercice			5 111		5 111
Total			61 332		61 332

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de cet exercice en raison de leur affiliation à la caisse de la PRO BTP comprenant, dans les cotisations sociales payées, une prévoyance de 2.09 % pour les indemnités de départ à la retraite du collège "ouvriers" (l'ensemble du personnel employé par DECOPEINT relevant de cette catégorie professionnelle).

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- GRUNENWALD	54 000		100.00					711 353			
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REMBOURSEMENT SINISTRES	11 288	77180000
- CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	29 000	77520000
Total	40 288	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES ET PENALITES NON DEDUCTIBLES	11 638	67120000
- AMENDES ET PENALITES NON DEDUCTIBLES	122	67121000
- VNC IMMOBILISATIONS CEDEES	22 665	67520000
Total	34 425	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Dossier N° DEC1200 en Euros

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 052 000	1 052 000
Nbre des actions ordinaires existantes	2 500	2 500	2 630	2 630	2 630
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 235 460	16 884 147	17 252 092	17 289 424	20 922 881
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	431 525	582 801	948 295	475 263	1 469 065
Impôts sur les bénéfices	3 840	2 108	148 196	48 115-	288 356
Participation des salariés au titre de l'exercice	17 765-	5 693	77 370	29 049-	143 706
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	171 088	201 877	327 111	109 002	598 050
Résultat distribué					104 500
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	178.18	230.00	274.80	210.05	394.30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68.44	80.75	124.38	41.45	227.40
Dividende distribué à chaque action					39.73
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	74	78	74	79	80
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 236 936	2 326 007	2 258 921	2 331 223	2 194 968
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 570 888	1 749 385	1 676 875	1 723 551	1 444 934

DUALYS CONSEIL

Didier SPITZER

8, rue de Londres
67000 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

S.A.S DECOPEINT
SAS au capital de 1 052 000,- €

2, rue Mathis
67840 KILSTETT

R.C.S. : Strasbourg B 708 501 127

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Colmar 8 Rue de Londres - B.P. 38 67044 STRASBOURG
Tél : 03.88.60.77.77 - Fax 03.88.61.37.67 - Email didier.spitzer@dialaudit.fr SIRET : 481 934 917 00016
Banque : Crédit Mutuel St Jean - Compte n° 10278 01001 00020263801 37

COMMISSAIRE AUX COMPTES
DS

Didier SPITZER

8, rue de Londres
67000 STRASBOURG CEDEX

Messieurs les associées,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre

COMMISSAIRE AUX COMPTES DS

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Colmar 8 Rue de Londres - B.P. 38 67044 STRASBOURG
Tél : 03.88.60.77.77 - Fax 03.88.61.37.67 - Email didier.spitzer@dialaudit.fr SIRET : 481 934 917 00016
Banque : Crédit Mutuel St Jean - Compte n° 10278 01001 00020263801 37



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

- pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

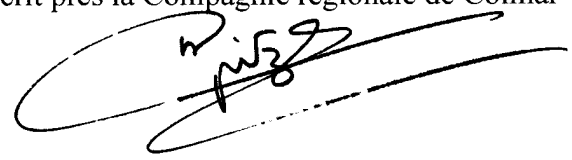
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Colmar 8 Rue de Londres - B.P. 38 67044 STRASBOURG
Tél : 03.88.60.77.77 - Fax 03.88.61.37.67 - Email didier.spitzer@dialaudit.fr SIRET : 481 934 917 00016
Banque : Crédit Mutuel St Jean - Compte n° 10278 01001 00020263801 37

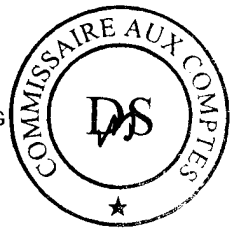


Fait à Strasbourg, le 4 mars 2020

Didier SPITZER
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Compagnie régionale de Colmar



Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Colmar 8 Rue de Londres - B.P. 38 67044 STRASBOURG
Tél : 03.88.60.77.77 - Fax 03.88.61.37.67 - Email didier.spitzer@dialaudit.fr SIRET : 481 934 917 00016
Banque : Crédit Mutuel St Jean - Compte n° 10278 01001 00020263801 37



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 650	2 650				
	Fonds commercial (1)	9 538		9 538	9 538		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	37 131	8 834	28 297	20 960	7 337	35.01
	Constructions	2 114 853	1 080 128	1 034 726	1 111 837	77 111-	6.94-
	Installations techniques, matériel et outillage	301 290	260 854	40 436	41 792	1 357-	3.25-
	Autres immobilisations corporelles	2 381 914	1 496 036	885 879	1 106 102	220 223-	19.91-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	11 601		11 601	6 601	5 000	75.75
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 494		9 494	8 759	735	8.39
	Total II	4 868 471	2 848 502	2 019 969	2 305 588	285 619-	12.39-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	2 426 595		2 426 595	2 354 806	71 789	3.05
	En-cours de production de biens	263 453		263 453	134 770	128 683	95.48
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	53 371		53 371	50 220	3 151	6.27
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	6 767 131	100 506	6 666 625	3 946 641	2 719 984	68.92
	Autres créances	624 182		624 182	884 835	260 653-	29.46-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	669 160		669 160	147 337	521 823	354.17
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	220 299		220 299	365 383	145 083-	39.71-
	Total III	11 024 190	100 506	10 923 685	7 883 991	3 039 694	38.56
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 892 661	2 949 007	12 943 654	10 189 579	2 754 075	27.03

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 9 494
(3) Dont à plus d'un an 145 753

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 052 000)	1 052 000	1 052 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	104 000	104 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	105 200	100 000	5 200	5.20
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	373 000	373 000		
	Report à nouveau	2	700	698-	99.72-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	598 050	109 002	489 049	448.66
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 232 252	1 738 702	493 550	28.39
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 477 407	2 082 737	605 329-	29.06-
	Concours bancaires courants	3 485	317 636	314 150-	98.90-
	Emprunts et dettes financières diverses	1 208 043	3 101	1 204 942	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	51 081	117 074	65 993-	56.37-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 361 315	4 072 517	1 288 797	31.65
	Dettes fiscales et sociales	2 401 358	1 662 778	738 580	44.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	208 712	195 034	13 678	7.01
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	10 711 401	8 450 877	2 260 525	26.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 943 654	10 189 579	2 754 075	27.03
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 915 573	7 160 611		

COMMISSAIRE AUX COMPTES DS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	20 922 881		20 922 881	17 289 424	3 633 457	21.02
Chiffre d'affaires NET	20 922 881		20 922 881	17 289 424	3 633 457	21.02
Production stockée			128 683	53 520-	182 204	340.44
Production immobilisée				29 000	29 000-	100.00-
Subventions d'exploitation			6 517	4 956	1 561	31.50
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 360	114 629	110 268-	96.20-
Autres produits			6 753	2 296	4 457	194.13
Total des Produits d'exploitation (I)			21 069 194	17 386 784	3 682 410	21.18
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 487 933	3 303 258	184 675	5.59
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			71 789-	305 723-	233 934	76.52
Autres achats et charges externes *			12 298 177	9 492 111	2 806 066	29.56
Impôts, taxes et versements assimilés			219 073	245 821	26 749-	10.88-
Salaires et traitements			2 194 968	2 331 223	136 255-	5.84-
Charges sociales			1 414 363	1 575 947	161 585-	10.25-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			438 953	447 325	8 372-	1.87-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				199	199-	100.00-
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 269	1 425	845	59.28
Total des Charges d'exploitation (II)			19 983 947	17 091 586	2 892 361	16.92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 085 247	295 198	790 050	267.63
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMMISSAIRE AUX COMPTES
DS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 489	5 316	13 172	247.77
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 489	5 316	13 172	247.77
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	79 487	100 198	20 711-	20.67-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	79 487	100 198	20 711-	20.67-
2. Résultat financier (V-VI)	60 998-	94 881-	33 883	35.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 024 249	200 317	823 933	411.32
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 288	13 026	1 739-	13.35-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 000	13 578	15 422	113.59
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	40 288	26 604	13 684	51.44
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 760	189 206	177 446-	93.78-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 665	5 877	16 788	285.67
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	34 425	195 083	160 658-	82.35-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 863	168 479-	174 342	103.48
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	143 706	29 049-	172 755	594.70
Impôts sur les bénéfices (X)	288 356	48 115-	336 471	699.31
Total des produits (I+III+V+VII)	21 127 971	17 418 704	3 709 267	21.29
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 529 920	17 309 702	3 220 218	18.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	598 050	109 002	489 049	448.66

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

COMMISSAIRE AUX COMPTES
DS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel une somme relative à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 30 571 €. 2018 est la dernière année civile au cours de laquelle le dispositif du CICE est applicable. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 30 571 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	30 571
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	30 571

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	400.0000	2 630			2 630

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	650	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
DS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	10 A 50 ANS
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	3 ANS
Matériels et outillages	DEGRESSIF	5 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 7 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	8 ANS
Mobilier	LINEAIRE	7 ANS

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entrée, premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
DS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi, aucune avance ou crédit n'ont été alloués au dirigeant.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
DS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	93 509
Autres créances	9 584
Total	103 093

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 887
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 061
Dettes fiscales et sociales	606 074
Autres dettes	6 406
Total	1 145 428

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	220 299
Total	220 299

Charges à répartir sur plusieurs exercices

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 140 000
Hypothèque immobilière conventionnelle envers		
Crédit Mutuel (80 000 € + 550 000 €)	630 000	
Hypothèque de 1er rang pari passu avec		
BTP Banque	150 000	
Banque Populaire	50 000	
Caisse d'Epargne		
(450 000 € + 75 000 € + 125 000 €)	650 000	
Caution solidaire envers Crédit MutuelNantiss	660 000	
Total (1)		2 140 000

Engagements reçus

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Caution personnelle et solidaire du dirigeant envers établis sement de crédit Caisse d'Epargne (50 % des emprunts) (212 500 € + 37 000 € + 62 500 €)	312 500
Total	312 500

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			76 613		76 613
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			56 221		56 221
- dotations de l'exercice			5 111		5 111
Total			61 332		61 332

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de cet exercice en raison de leur affiliation à la caisse de la PRO BTP comprenant, dans les cotisations sociales payées, une prévoyance de 2.09 % pour les indemnités de départ à la retraite du collège "ouvriers" (l'ensemble du personnel employé par DECOPEINT relevant de cette catégorie professionnelle).

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- GRUNENWALD	54 000		100.00					711 353			
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REMBOURSEMENT SINISTRES	11 288	77180000
- CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	29 000	77520000
Total	40 288	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES ET PENALITES NON DEDUCTIBLES	11 638	67120000
- AMENDES ET PENALITES NON DEDUCTIBLES	122	67121000
- VNC IMMOBILISATIONS CEDEES	22 665	67520000
Total	34 425	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
DS3

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 052 000	1 052 000
Nbre des actions ordinaires existantes	2 500	2 500	2 630	2 630	2 630
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 235 460	16 884 147	17 252 092	17 289 424	20 922 881
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	431 525	582 801	948 295	475 263	1 469 065
Impôts sur les bénéfices	3 840	2 108	148 196	48 115-	288 356
Participation des salariés au titre de l'exercice	17 765-	5 693	77 370	29 049-	143 706
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	171 088	201 877	327 111	109 002	598 050
Résultat distribué					104 500
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	178.18	230.00	274.80	210.05	394.30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68.44	80.75	124.38	41.45	227.40
Dividende distribué à chaque action					39.73
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	74	78	74	79	80
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 236 936	2 326 007	2 258 921	2 331 223	2 194 968
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 570 888	1 749 385	1 676 875	1 723 551	1 444 934

